#### République Française Département de l'Hérault COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 6 février 2012

## AUTORISATION DE PROGRAMME/CRÉDIT DE PAIEMENT N°2 PLAN LOCAL HABITAT

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 6 février 2012 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Jérôme CASSEVILLE, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Christian LASSALVY, Mme Anne-Marie DEJEAN, Mme Maguelonne SUQUET, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, M. Gérard CABELLO, M. Eric CORBEAU, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, M. Bernard JEREZ, M. Cyrille CADARS, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Franck DELPLACE, M. Frédéric GREZES, M. Michel COUSTOL, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Eric PALOC, Monsieur Christian DOUCE, M. Jean Pierre VANLUGGENE, M. Jean-Pierre BOUDES, Mme Catherine JOSIEN -M. Jean-Marie TARISSE suppléant de M. Maurice DEJEAN, M. Jean BOSCH suppléant de M. Jean-Marcel JOVER, M. Olivier LECOMTE suppléant de Mme Sylvie CONTRERAS, M. Alain CALAS suppléant de M. Marie-Claude BEDES, M. Roxanne MARC suppléant de M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, M. Gilles COUGOUREUX suppléant de M. Pascal DELIEUZE

Procurations:

M. Jacky GALABRUN à M. Michel SAINTPIERRE, M. Jean-Claude MARC à M. Jacques DONNADIEU

Excusés :

M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Robert SIEGEL, Mme Fabienne GALVEZ

Absents:

Mme Florence QUINONERO

Quorum : 23 Présents : 39 Votants : 41 Pour 41 Contre 0
Abstention 0

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu les articles L. 1612-1, L.2311-3 I et II, R.2311-9 du CGCT,

Vu le décret n° 97-175 du 20 février 1997 modifiant le code des communes et relatif à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement,

Vu le Plan Pluriannuel d'Investissement de la Communauté de communes,

Vu le règlement financier et budgétaire de la Communauté de communes,

# Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

## **DÉCIDE**

### à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter une autorisation de programme d'un montant total de 3 273 687€ et concernant le Plan Local de l'Habitat
- \*Aide à la réhabilitation de logements communaux (fonds de concours et études) :
  - o Coût total: I 551 179€ et 43 654€
  - o Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes Vallée de l'Hérault
  - o Financement par autofinancement/emprunts
  - o Imputation budgétaire : 1054-20414-020 et 1054-2031-020
- \*Etude de dimensionnement préalable à la mise en place du programme de réhabilitation d'ilots dégradés en cœur de village (OPAH) :
  - o Coût total: 57 700€
  - o Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes Vallée de l'Hérault
  - o Financement par subventions (48 000€) et autofinancement/emprunts
  - o Imputation budgétaire : 1055-2031-020
- \*Programme de réhabilitation d'ilots dégradés en cœur de village (frais d'animation et études):
  - o Coût total: I 331 I54€
  - o Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes Vallée de l'Hérault
  - o Financement par autofinancement/emprunts
  - o Imputation budgétaire: 1055-20414-020
- \* Révision PLH 2013 (frais d'études):
  - o Coût total : 40 000€

o Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes Vallée de l'Hérault

o Financement par autofinancement/emprunts

o Imputation budgétaire : 1069-2031-020

\*Aménagement d'une aire pour les gens du voyage :

o Coût total : 250 000€

o Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes Vallée de l'Hérault

o Financement par autofinancement/emprunts

o Imputation budgétaire: 23-2312-020

- **de voter** les crédits de paiement prévisionnels présentés ci-dessous avec les ressources envisagées correspondant à cette autorisation de programme

Imputation	Coût total	CP2010	CP2011							Evolution /AP
budgétaire	ПС	réalisé	réalisé	RAR2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014	CP 2015	Recettes	initiale
1054-20414-02										
0	1 551 179	285 700	125 479	160 000	425 000	185 000	185 000	185 000	0	275 479
1054-2031-021	43 654	0	2 990	40 664	0	0	0	0	0	43 654
1055-2031-020	57 700	57 700	0	0	0	0	0	0	48 000	0
1055-2031-020	1 331 154	0	15 307	15 847	200 000	300 000	400 000	400 000	0	-268 846
1069-2031-020	40 000	0	0	0	40 000	0	0	0		40 000
23-2312-020	250 000	0	0	0	0	0	0	250 000	0	-500 000
Total	3 273 687	343 400	143 776	216 511	665 000	485 000	585 000	835 000	48 000	-409 713

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 568 le Publication le

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le

dentifiant de l'acte :

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communaute de communes

Louis VILLARET

DAMPIS OF